

## Aide-mémoire « Poux »

### Information à donner aux parents dont l'enfant a des poux et/ou des lentes

- ① L'enfant pourra revenir à l'école dès que le 1<sup>er</sup> traitement aura été fait, c'est-à-dire :
  - ⇒ utiliser un pédiculicide selon le mode d'emploi;
  - ⇒ enlever les lentes avec : un peigne fin,  
une pince à sourcils,  
ou les ongles;
  - ⇒ éviter le vinaigre ou tout produit autre que de l'eau dans les cheveux;
  - ⇒ nettoyer les objets personnels tels : peigne et brosse à cheveux,  
chapeaux, literie, etc.;
  - ⇒ tous les membres infestés de la famille doivent procéder à ces étapes **SIMULTANÉMENT**.
- ② L'enfant devra avoir toujours les cheveux attachés, s'il y a lieu, lorsqu'il vient à l'école.
- ③ L'enfant sera revu à l'école jusqu'à ce qu'il n'ait plus de lente.
- ④ Les lentes **DEVRONT ÊTRES ENLEVÉES CHAQUE JOUR** et le 2<sup>e</sup> traitement pédiculicide devra être fait 7 jours après le 1<sup>er</sup>.